

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 91-143 du 1er Juillet 1991

chargeant Monsieur Fatiou ADEKOUNTE,  
Ministre de l'Industrie, de l'Energie  
et des Entreprises Publiques et Semi-  
Publiques de l'intérim de Monsieur  
Paul DOSSOU, Ministre du Plan, de  
l'Economie et des Finances pour compter  
du 15 Juin 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU le Décret N°91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du  
Gouvernement Provisoire;

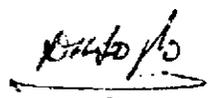
          D E C R E T          

Article 1er.- Pour compter du 15 Juin 1991 Monsieur Fatiou ADEKOUNTE,  
Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques et  
Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de l'Eco-  
nomie et des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 1er Juillet 1991

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 SGG 4 MIEEP-MPEF 6 Autres Ministères 14  
Départements 6 JORB 1.